Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 035-213501208-20260304-D16_26-DE

- VILLE DE GEVEZE –

DÉLIBÉRATION

Conseil municipal du 04 mars 2026

Le mercredi 4 mars 2026 à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Gévezé s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROUAULT, maire, après avoir été convoqué le 19 février 2026 conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : M. ROUAULT Jean-Claude ; Mme BRIAND Nelly ; M. CHEVILLON Christian ; Mme HERVÉ Françoise ; M. SURCOUF Robert ; Mme MALLIER Yvette ; Mme GAUTIER Nadine ; Mme SAUVEE Chantal ; M. BONNINEAU Alex ; Mme COZIAN Josette ; M. RIDARD Pascal ; Mme DESLOGES Irène ; M. BLEU Mickaël ; Mme CLERMONT Sonia ; M. NANA Paul-Marcelin ; Mme MORDELET Sandrine ; Mme LAMBARD Héloïse ; M. DAVID Willy ; Mme CHEVRIER Anne-Charlotte.

Absents : M. RIO Guy ; M. PARET Michel ; M. LAMBARD Daniel ; M. LAFROGNE Ronan ; Mme BORDAGE Christelle ; Mme PANAGET Béatrice ; Mme RENEL Mélanie ; M. BUREAU Yannick.

Procuration : M. RIO Guy à M. ROUAULT Jean-Claude.

Nombre de conseillers municipaux : 27
Quorum : 14
Présents : 19
Absents : 8
Procuration : 1
Votants : 20

****

AFFECTATION DU RESULTAT 2025 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

N°16/26

Monsieur Chevillon expose aux membres du conseil municipal qu'en 2025, au budget général, le résultat de la section de fonctionnement est de 961 340,14 €.

Ce résultat doit faire l'objet d'une procédure particulière dénommée « affectation des résultats ». Il s'agit « d'affecter », totalement ou partiellement, le résultat dégagé en fonctionnement, soit en investissement, soit en fonctionnement, soit les deux selon les besoins.

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 035-213501208-20260304-D16_26-DE

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'affecter le résultat 2025 du budget principal comme suit :

- 961 340,14 € en section d'investissement au compte 1068.

MAIRIE DE GE
35 Ille-et-Vilaine

Pour copie conforme,
Le Maire,
Jean-Claude ROUAULT